

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **BEAUVECHAIN**
 Nom de la liste : **Entente Communale**
 Personne de contact de la liste : **Marc Deconinck**
 Adresse : **20 rue du Broux - 1320 Beauvechain**
 Téléphone : **0475/49 32 40**
 Email : **marc.deconinck@swing.be**
 Site internet : **www.beauvechain-ec.be**

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
1. ACCÈS AU LOGEMENT		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?	NON	les raisons en étant : <ul style="list-style-type: none"> - Les logements moyens intergénérationnels, propriétés de la commune ont été construits sur un terrain acheté et viabilisé dans le cadre du PCDR ; la construction a été également subsidiée. La vente impliquerait la restitution des subsides obtenus. - Les logements sociaux et moyens construits par l'Immobilière Publique de Logements du Centre et de l'Est du BW le sont (ou le seront) sur des terrains communaux ou du CPAS, avec un Bail emphytéotique dont les clauses impliquent la non aliénation du fond par l'une ou l'autre des parties.
1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?	NON	voir pt 1.1
1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)	NON	voir pt 1.1

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Parmi les huit logements moyens intergénérationnels, deux appartements sont spécifiquement réservés à des jeunes. Au niveau des 12 nouveaux logements dont la construction est prévue en 2013, quatre logements devraient être réservés aux jeunes ménages. Condition : être âgé de 18 à 30 ans.
1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?	OUI	L'accès aux logements moyens intergénérationnels se fait, et se fera pour les nouveaux, à construire, à un niveau de revenu financier des demandeurs situé au-dessus du seuil maximum d'accès au logement social. Les revenus dont le maximum est minoré (par enfant à charge, par handicap...) doivent couvrir trois fois le loyer, charges comprises. (425 €/appartement et 600 €/maison).
1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)	OUI	2 logements sont prévus pour « personnes » âgées de 65 ans ou plus, ou pour personne à mobilité réduite. 4 nouveaux logements sont prévus.
1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Les logements de l'Immobilier publique de logement vont être construits de manière groupée. Il en est de même pour les logements moyens, propriété de la commune. Il en sera de même pour toutes les constructions de logements publics.
1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?	NON	
2. LOGEMENTS PUBLICS - LOGEMENTS SOCIAUX		
2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics	OUI	Actuellement

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

est suffisant dans votre commune ?		
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ?	NON	Provisoirement
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?	NON	
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui, lesquelles ?	OUI	<p>La commune de Beauvechain compte au schéma de structure communal, 6 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) ou ZAD. Cinq d'entre elles devraient être principalement réaffectées en zone agricole.</p> <p>Une des zones (+/- 2 ha), située au centre de Beauvechain devrait être réaffectée en zone d'habitat à caractère rural, zone de services publics et d'équipements communautaires et d'espaces verts.</p> <p>En partie propriétés du CPAS, cette zone serait réaffectée en zone d'habitats moyens intergénérationnels.</p>
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	NON	<p>Un seuil identique pour toutes les communes induit une inadéquation entre l'offre et la demande réelle. Les autorités locales ont développé, au travers d'un Plan communal de Logement ambitieux, une politique de construction respectueuse des besoins et du développement futurs de notre territoire.</p> <p>Avec les 64 logements publics que gère l'OCASC, ce sont quelque 136 logements publics qui devraient être disponibles sur le territoire de la commune de Beauvechain.</p> <p>L'effort accompli ces six dernières années a été considérable ; il sera poursuivi.</p> <p>Notre volonté a été de privilégier la diversité des approches pour</p>

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

		répondre à la pluralité des demandes et des besoins avec des infrastructures où une certaine qualité architecturale a été recherchée en vue de favoriser la convivialité, l'échange et l'entraide pour une meilleure cohésion sociale. Par ailleurs, tous les terrains publics bâtissables ont été mobilisés.
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?		Tous les terrains publics mobilisés pour le logement sont situés à proximité de la Gare des bus, des commerces locaux et de deux réseaux scolaires. Par ailleurs des aménagements pour la mobilité douce ont été réalisés.
3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Comme fait précédemment, un toute-boite sera adressé chaque fois qu'un logement se libère pour en informer la population. La même philosophie sera appliquée pour les logements sociaux et moyens des sociétés de logements publics, à l'initiative de la commune.
3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Via commission locale de Développement rural et CCATM.
4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE		
4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Logements et terrains appartenant à la commune sont gérés par le personnel communal. Terrains et entretien des abords des logements sociaux et moyens des sociétés publiques sont assurés par le personnel communal.
4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?	NON	

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

5. LOGEMENTS INOCCUPÉS		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	OUI	Peu de logements inoccupés. Information à l'Agence Immobilière sociale.
6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	OUI	Appartements intergénérationnels (rez) aménagés pour personnes à mobilité réduite et/ou en perte d'autonomie.
7. CPAS		
7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Le CPAS possède 3 logements (insertion et usage) et gère logement de transit communal.
8. COMMENTAIRES ET REMARQUES		